N° 2427 N° 134

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

QUINZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 19 novembre 2019 Enregistré à la Présidence du Sénat le 19 novembre 2019

RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION MIXTE PARITAIRE ⁽¹⁾ CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI *de* **finances rectificative** *pour* **2019**,

PAR M. Joël GIRAUD, Rapporteur, Député PAR M. Albéric de MONTGOLFIER, Rapporteur, Sénateur

(1) Cette commission est composée de : M. Vincent Éblé, sénateur, président ; M. Éric Woerth, député, vice-président ; M. Albéric de Montgolfier, sénateur, M. Joël Giraud, député, rapporteurs.

Membres titulaires: M. Jean-François Husson, Mmes Christine Lavarde, Nathalie Goulet, MM. Claude Raynal et Didier Rambaud, sénateur; Mme Émilie Cariou, MM. Daniel Labaronne, Laurent Saint-Martin, Mmes Véronique Louwagie et Sarah El Haïry, députés.

Membres suppléants: MM. Philippe Dallier, Philippe Dominati, Sébastien Meurant, Bernard Delcros, Thierry Carcenac, Jean-Claude Requier et Éric Bocquet, sénateurs; M. Benjamin Dirx, Mmes Olivia Gregoire, Christine Pires Beaune, Patricia Lemoine et M. Charles de Courson, députés.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (15^{ème} législ.): Première lecture : 2400, 2404 et T.A. 347

Sénat: Première lecture : **121**, **123** et T.A. **27** (2019-2020)

Commission mixte paritaire: 135 (2019-2020)

SOMMAIRE

	Pages	
TRAVAUX DE LA COMMISSION	5	
TABLEAU COMPARATIF	9	

TRAVAUX DE LA COMMISSION

Mesdames, Messieurs,

Conformément au deuxième alinéa de l'article 45 de la Constitution et à la demande de M. le Premier ministre, une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2019 s'est réunie au Sénat le 19 novembre 2019.

La commission mixte paritaire a tout d'abord procédé à la désignation de son bureau, ainsi constitué : M. Vincent Éblé, sénateur, président ; M. Éric Woerth, député, vice-président ; M. Albéric de Montgolfier, sénateur, rapporteur pour le Sénat ; M. Joël Giraud, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale.

Sont également présents M. Jean-François Husson, Mmes Christine Lavarde, et Nathalie Goulet, MM. Claude Raynal et Didier Rambaud, sénateurs titulaires, et MM. Sébastien Meurant et Thierry Carcenac, sénateurs suppléants, ainsi que Mme Émilie Cariou, MM. Daniel Labaronne et Laurent Saint-Martin, Mmes Véronique Louwagie et Sarah El Haïry, députés titulaires, et M. Benjamin Dirx député suppléant.

: *

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Vincent Éblé, sénateur, président. – Le projet de loi initial comportait dix articles, dont l'article liminaire. L'Assemblée nationale n'a pas modifié le texte en première lecture. Notre assemblée a adopté quatre amendements à l'article 5 du projet de loi et à l'état B annexé, tendant à revenir sur diverses annulations de crédits. En conséquence, elle a adopté l'amendement de coordination présenté par le Gouvernement à l'article 4, tirant les conséquences des votes du Sénat sur l'article d'équilibre. Deux articles du projet de loi restent donc en discussion, les articles 4 et 5.

M. Éric Woerth, député, vice-président. – Il me semble que l'état d'esprit est plutôt favorable à une réunion conclusive, et je m'en réjouis. À nos rapporteurs de convaincre notre commission mixte paritaire (CMP)!

M. Albéric de Montgolfier, sénateur, rapporteur pour le Sénat. – Je vais essayer de le faire! Indépendamment des désaccords sur les hypothèses macroéconomiques, la majorité sénatoriale a examiné ce projet de loi de finances rectificative (PLFR) avec bienveillance, car il n'y a pas de doute sur la sincérité budgétaire. En outre, nous avons tous déploré pendant des années d'avoir à examiner des PLFR interminables, avec des amendements de dernière minute qui portaient des réformes fiscales majeures. Ce PLFR est limité à des mouvements de crédits, ce qui est sa véritable vocation – la réserve de précaution est limitée à 3 %, et il n'y a pas eu de décrets d'avance pendant l'année.

L'avis de la commission a été défavorable car nous souhaitions certaines réponses. En examinant le texte, le Sénat s'est interrogé sur quatre points, et a adopté des amendements revenant sur des annulations de crédits.

Sur la mission « Recherche et enseignement supérieur », un amendement rétablit ainsi 13 millions d'euros, tout simplement parce que la France est tenue par un engagement international pour le programme ITER – *International Thermonuclear Experimental Reactor*. M. Dussopt a même laissé entendre que, dans l'idéal, il faudrait que la facture nous parvienne début janvier...

Le Sénat a également adopté – ce n'était pas mon avis – un amendement du groupe socialiste et républicain rétablissant les crédits du programme « Vie étudiante ». Nul ne conteste les difficultés, pas même le Gouvernement, mais je pense qu'il s'agit d'un sujet de fond, à traiter dans le cadre du projet de loi de finances à venir. À quoi bon rétablir des crédits en fin d'année ? Ce serait un acte politique à la portée opérationnelle assez faible.

Sur la mission « Défense », nous avons rétabli 250 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 70 millions d'euros en crédits de paiement (CP), moyennant d'autres annulations de crédits et considérant qu'il s'agissait de ressources nécessaires au bon fonctionnement de nos armées. Dans la journée, j'ai consulté nos rapporteurs spéciaux, ainsi que le président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Les armées devraient pouvoir assumer leurs missions opérationnelles malgré les annulations d'AE et, surtout, de CP.

Concernant la mission « Culture », nous sommes revenus sur l'annulation des crédits mis en réserve sur le programme « Patrimoines », considérant qu'il y a de nombreux projets en cours et que les directions régionales de l'action culturelle doivent parfois annuler des programmes. L'an dernier, nous avions ajouté des crédits. Cette année, nous annulons la réserve de précaution. Compte tenu des chantiers en cours, notamment dans l'Ardèche à la suite du tremblement de terre, ces crédits seraient bienvenus.

M. Joël Giraud, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – En effet, c'est le deuxième PLFR qui ne contient pas de dispositions fiscales : c'est un texte de fin de gestion, comme cela doit être et comme nous le souhaitions tous depuis longtemps. Nous en avions assez que les PLFR soient des « PLF bis », dans lesquels on ressortait tout ce qui traînait dans les tiroirs en matière fiscale... Nous n'avons pas adopté d'amendement, mais le Parlement exerce pleinement ses prérogatives lorsqu'il annule ou rétablit des crédits en fonction des besoins qu'il identifie.

Sur la proposition du Sénat relative au rétablissement de 250 millions d'euros en AE et 70 millions d'euros en CP pour la mission « Défense », nous avons la même analyse. Il s'agit en fait de contrats passés par la direction générale de l'armement (DGA) et qui ont été renégociés. Concernant les crédits du programme « Vie étudiante », je partage également votre point de vue : inutile de prévoir des crédits qui ne seront pas consommés. Le rétablissement des crédits de la réserve de précaution du programme « Patrimoines », dans le contexte actuel, semble nécessaire : les dossiers déposés doivent pouvoir trouver un financement, et j'approuve donc le rétablissement de 25 millions d'euros en AE et de 21 millions d'euros en CP. Nul doute que ces crédits seront consommés avant la fin 2019 ; sinon, la loi de règlement les annulera.

Concernant les 13 millions d'euros prévus pour ITER... J'ai toujours été agacé de voir que, dans ce programme, les régions devaient faire des avances pour le compte de l'État, toujours en retard. Et les instituts de recherche allemands partageaient mon étonnement, contrairement au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), qui a l'habitude!

Je vous propose donc que nous reprenions les deux amendements du Sénat sur le programme « Patrimoines » et sur le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires », pour un impact budgétaire de 38 millions d'euros en AE et 34 millions d'euros en CP. Par rapport à l'annulation nette de 1,5 milliard d'euros en CP proposée par le PLFR, on est dans l'épaisseur du trait. J'appelle donc à adopter les deux propositions de rédactions déposées, qui réécrivent les articles 4 et 5 du PLFR.

M. Claude Raynal, sénateur. - Si je me réjouis de participer à une CMP qui peut être conclusive, je regrette que nous mettions de côté un amendement du groupe socialiste adopté par le Sénat. Pourtant, pour le patrimoine, le fait que les crédits puissent n'être pas dépensés intégralement ne vous gêne pas, au regard du signal à donner. De même, si ces crédits n'étaient pas consommés, on les retrouverait en loi de règlement. Et les signaux, cela fait partie de la vie politique – il n'y a pas que la comptabilité! La période est délicate, et vous savez bien que les commentaires se résumeront à l'assertion, fausse, selon laquelle nous aurons retiré des crédits. Cet amendement mérite donc un meilleur sort, puisque nous sommes sur l'épaisseur du trait! Nous y aurions tous intérêt, même le Gouvernement.

M. Laurent Saint-Martin, député. – Ce sera ma première CMP conclusive, et je m'en réjouis. Cet amendement, monsieur Raynal, envoie un signal contradictoire, justement. Les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont en hausse significative! Le programme en question voit ses crédits augmenter. Des sous-exécutions ou non-exécutions n'ont pas à être rattrapées de manière politique. Ce serait une erreur. Il n'y a pas de baisse de crédits, bien au contraire.

M. Joël Giraud, député, rapporteur pour l'Assemblée nationale. – Sur cette mission, nous avons dégelé plus que les 35 millions d'euros que votre amendement réintroduisait, monsieur Raynal : sur 76 millions d'euros de crédits initialement mis en réserve, 41 millions d'euros ont été dégelés. On est sur de l'ajustement de fin de gestion, et le signal me semble moins important que pour le programme « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Mme Nathalie Goulet, sénatrice. – En séance, mon groupe s'était abstenu, pour ne pas creuser la charge de la dette. Nous voterons les conclusions de la CMP.

Mme Émilie Cariou, députée. – Mon groupe également soutient la solution proposée et les deux rédactions proposées par les rapporteurs.

M. Vincent Éblé, sénateur, président. – Très bien, nous allons pouvoir nous prononcer rapidement!

Article 4

La proposition de rédaction des rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat n° 1 est adoptée.

L'article 4 est adopté dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

Article 5 et état B

La proposition de rédaction des rapporteurs de l'Assemblée nationale et du Sénat n° 2 est adoptée.

L'article 5 et l'état B sont adoptés dans la rédaction issue des travaux de la commission mixte paritaire.

La commission mixte paritaire adopte, ainsi rédigées, l'ensemble des dispositions restant en discussion du projet de loi de finances rectificative pour 2019.

TABLEAU COMPARATIF

Dispositions	en
vigueur	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Projet de loi de finances rectificative pour 2019

Article liminaire

La prévision de solde structurel et de solde effectif de l'ensemble des administrations publiques pour 2019 s'établit comme suit :

En points de produit intérieur brut

	Exécution	Prévision
	2018	2019
Solde structurel (1)	-2,3	-2,2
Solde conjoncturel		
(2)	0,0	0,0
Mesures		
exceptionnelles et		
temporaires (3)	-0,2	-0,9
Solde effectif (1 + 2		
+ 3)	-2,5	-3,1

Projet de loi de finances rectificative pour 2019

Article liminaire (Conforme)

PREMIÈRE PARTIE CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER} DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

PREMIÈRE PARTIE CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

TITRE I^{ER} DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

AFFECTÉES

Article 1er

I. – Par dérogation au tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, le produit de la taxe mentionnée à l'article 1001 du code général des impôts affecté à la société mentionnée à l'article L. 313-19 du code de la construction et de l'habitation est plafonné, en 2019, à zéro euro.

II. – Par dérogation au tableau du second alinéa du I de l'article 46 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 précitée, le produit de la contribution mentionnée au I de l'article L. 841-5 du code de l'éducation affecté aux établissements publics d'enseignement supérieur, aux établissements mentionnés aux articles L. 443-1 et L. 753-1 du code de l'éducation ou à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales dispensant des formations initiales d'enseignement supérieur, aux établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général et aux centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires est plafonné, en 2019, à 140 000 000 €.

Article 2

Pour l'année 2019, par dérogation au premier alinéa du II de l'article 49 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006, le produit des amendes forfaitaires perçues par la voie de systèmes automatiques de contrôle et sanction est affecté au compte d'affectation spéciale « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers » dans la limite de 303,55 millions d'euros. Ce produit est affecté successivement à hauteur de 282,95 millions d'euros à la première section « Contrôle automatisé », puis à hauteur de 20,6 millions d'euros à la deuxième section « Circulation et

Texte adopté par le Sénat en première lecture

AFFECTÉES

Articles 1^{er} à 3 (Conformes)

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

stationnement routiers ».

Article 3

Pour l'année 2019, par dérogation au d du 1° du I de l'article 5 de la loi n° 2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015, le montant de la fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques prévue à l'article 265 du code des douanes affectée au compte d'affectation spéciale « Transition énergétique » est de 6 716 834 766 $\ensuremath{\epsilon}$.

TITRE II DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES

RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

I. – Pour 2019, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros)*

	,	ons a carosj
Ressources	Charges	Soldes
12 810	5 598	
7 152	7 152	
5 658	-1-553	
1 935		
7 593		
18		
7 575	-1 553	9 129
	12 810 7 152 5 658 1 935 7 593	Ressources Charges 12 810 5-598 7 152 7 152 5 658 -1 553 1 935 7 593

Texte adopté par le Sénat en première lecture

TITRE II DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 4

I. – Pour 2019, l'ajustement des ressources tel qu'il résulte des évaluations révisées figurant à l'état A annexé à la présente loi et la variation des charges du budget de l'État sont fixés aux montants suivants :

(En millions d'euros)*

		(En mili	lions d'euros)*
	Ressourc		
	es	Charges	Soldes
Budget général			
Recettes fiscales brutes /			
dépenses brutes	12 810	5 737	
À déduire :			
Remboursements et			
dégrèvements	7 152	7 152	
Recettes fiscales nettes /			
dépenses nettes	5 658	-1 414	
Recettes non fiscales	1 935		
Recettes totales nettes /			
dépenses nettes	7 593	<u>- 1 414</u>	
À déduire : Prélèvements			
sur recettes au profit des			
collectivités territoriales			
et de l'Union européenne	18		
Montants nets pour le			
budget général	7 575	<u>-1 414</u>	<u>8 990</u>

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

Évaluation des fonds de concours et crédits			
correspondants			
Montants nets pour le			
budget général, y			
compris fonds de			
concours	7 575	-1 553	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation			
aériens	44	-4	48
Publications officielles et			
information administrative	17	-14	31
Totaux pour les budgets			
annexes	61	-18	79
Évaluation des fonds de			
concours et crédits			
correspondants:			
Contrôle et exploitation			
aériens			
Publications officielles et			
information administrative			
Totaux pour les budgets			
annexes, y compris fonds			
de concours	61	-18	
Comptes spéciaux	~-		
Comptes d'affectation			
spéciale	-434	-926	492
Comptes de concours			.,_
financiers	-583	-924	341
Comptes de commerce	000	,	3.1
(solde)			
Comptes d'opérations			
monétaires (solde)			
Solde pour les comptes			
spéciaux			833
Solde général			10 040

^{*} Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – Pour 2019:

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Évaluation des fonds de			
concours et crédits			
correspondants			
Montants nets pour le			
budget général, y			
compris fonds de			
concours	7 575	<u>-1 414</u>	
Budgets annexes			
Contrôle et exploitation			
aériens	44	-4	48
Publications officielles et			
information			
administrative	17	-14	31
Totaux pour les budgets			
annexes	61	-18	79
Évaluation des fonds de			
concours et crédits			
correspondants :			
Contrôle et exploitation			
aériens			
Publications officielles et			
information			
administrative			
Totaux pour les budgets			
annexes, y compris			
fonds de concours	61	-18	79
Comptes spéciaux	01	-10	17
Comptes d'affectation			
spéciale	-434	-926	492
Comptes de concours	-424	-720	4)2
financiers	-583	-924	341
Comptes de commerce	-505	-724	571
(solde)			
Comptes d'opérations			
monétaires (solde)			
Solde pour les comptes			
spéciaux			833
Solde général			9 901 .
solde general		11 ,	<u>9 901</u> .

^{*} Les montants figurant dans le présent tableau sont arrondis au million d'euros le plus proche ; il résulte de l'application de ce principe que le montant arrondi des totaux et sous-totaux peut ne pas être égal à la somme des montants arrondis entrant dans son calcul.

II. – Pour 2019 :

1° Les ressources et les charges de trésorerie qui

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

	(En militaras a euros)
Besoin de financement	
Amortissement de la dette	
à moyen et long termes	130,2
Dont remboursement du	130,2
nominal à valeur faciale	128,9
Dont suppléments	120,5
d'indexation versés à	
l'échéance (titres indexés)	1,3
Amortissement des autres	-,-
dettes	-
Déficit à financer	97,6
Autres besoins de	,
trésorerie	-1,0
Total	226,8
Ressources de	
financement	
Émission de dette à	
moyen et long termes,	
nette des rachats	200,0
Ressources affectées à la	
Caisse de la dette publique	
et consacrées au	
désendettement	-
Variation nette de	
l'encours des titres d'État	
à court terme	-
Variation des dépôts des	
correspondants	5,0
Variation des	
disponibilités du Trésor à	
la Banque de France et des	
placements de trésorerie	
de l'État	4,3
Autres ressources de	
trésorerie	17,5
Total	226,8

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

Texte adopté par le Sénat en première lecture

concourent à la réalisation de l'équilibre financier sont évaluées comme suit :

(En milliards d'euros)

	(En milliards d'euros)	
Besoin de financement		
Amortissement de la dette		
à moyen et long termes	130,2	
Dont remboursement du	130,2	
nominal à valeur faciale	128,9	
Dont suppléments	120,7	
d'indexation versés à		
l'échéance (titres indexés)	1,3	
Amortissement des autres	1,5	
dettes	_	
Déficit à financer	97,8	
Autres besoins de	<u> 21,0</u>	
trésorerie	-1,0	
Total	227,0	
Ressources de	22130	
financement		
Émission de dette à		
moyen et long termes,		
nette des rachats	200,0	
Ressources affectées à la	200,0	
Caisse de la dette		
publique et consacrées au		
désendettement	-	
Variation nette de		
l'encours des titres d'État		
à court terme	-	
Variation des dépôts des		
correspondants	5,0	
Variation des	·	
disponibilités du Trésor à		
la Banque de France et		
des placements de		
trésorerie de l'État	<u>4,5</u>	
Autres ressources de		
trésorerie	17,5	
Total	<u>227,0</u>	

2° Le plafond de la variation nette, appréciée en fin d'année, de la dette négociable de l'État d'une durée supérieure à un an demeure inchangé.

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

III. – Pour 2019, le plafond d'autorisation des emplois rémunérés par l'État, exprimé en équivalents temps plein travaillé, est porté au nombre de 1 953 810.

SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER} AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 5

I. – Il est ouvert aux ministres pour 2019, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de $10\ 209\ 023\ 849\ €$ et de $10\ 521\ 680\ 435\ €$, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

II. – Il est annulé pour 2019, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de $6 \cdot 191 \cdot 687 \cdot 999 \cdot \epsilon$ et de $4 \cdot 923 \cdot 514 \cdot 587 \cdot \epsilon$, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Article 6

Il est annulé pour 2019, au titre des budgets annexes, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 27 613 462 € et de 17 508 462 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état C annexé à la

Texte adopté par le Sénat en première lecture

III. – (Non modifié)

SECONDE PARTIE MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

TITRE I^{ER} AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019. – CRÉDITS DES MISSIONS

Article 5

I. – (Non modifié)

II.—Il est annulé pour 2019, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de $\underline{5\,867\,954\,414}$ \in et de $\underline{4\,784\,292\,773}$ \in , conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

Articles 6 et 7

(Conformes)

Dispositions	en
vigueur	

présente loi.

Article 7

- I. Il est ouvert aux ministres pour 2019, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement supplémentaires s'élevant respectivement aux montants de 156 247 717 € et de 154 173 125 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- II. Il est annulé pour 2019, au titre des comptes d'affectation spéciale, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 920 018 921 \in et de 1 080 374 160 \in , conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- III. Il est ouvert aux ministres pour 2019, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement supplémentaires s'élevant au montant de 100 000 000 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.
- IV. Il est annulé pour 2019, au titre des comptes de concours financiers, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 714 078 897 € et de 923 738 897 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état D annexé à la présente loi.

TITRE II

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019. – PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Article 8

Texte adopté par le Sénat en première lecture

TITRE II
AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019. –
PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS

Articles 8 et 9

(Conformes)

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

La seconde colonne du tableau du second alinéa de l'article 103 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 est ainsi modifiée :

- 1° À la deuxième ligne, le montant : « $1\,942\,308$ » est remplacé par le montant : « $1\,942\,602$ » ;
- 2° À la quatrième ligne, le montant : « 30~097 » est remplacé par le montant : « 30~232 » ;
- 3° À la septième ligne, le montant : « 10~670 » est remplacé par le montant : « 10~829 » ;
- 4° À la dernière ligne, le montant : « 1 953 516 » est remplacé par le montant : « 1 953 810 ».

Article 9

L'article 104 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 est ainsi modifié :

- 1° À la première phrase du premier alinéa, le montant : « $401\,849$ » est remplacé par le montant : « $401\,613$ » ;
- 2° La seconde colonne du tableau du second alinéa est ainsi modifiée :
- *a)* À la quinzième ligne, le montant : « 14 461 » est remplacé par le montant : « 14 302 » ;
- b) À la seizième ligne, le montant : « 8 749 » est remplacé par le montant : « 8 616 » ;
- c) À la dix-septième ligne, le montant : « 3 404 » est remplacé par le montant : « 3 403 » ;
- *d)* À la dix-huitième ligne, le montant : « 2 308 » est remplacé par le montant : « 2 283 » ;

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

- *e)* À la trente-neuvième ligne, le montant : « 1 984 » est remplacé par le montant : « 2 007 » ;
- f) À la quarantième ligne, le montant : « 805 » est remplacé par le montant : « 828 » ;
- g) À la cinquantième ligne, le montant : « $259\ 387$ » est remplacé par le montant : « $259\ 287$ » ;
- *h)* À la cinquante-huitième ligne, le montant : $\ll 1\ 206$ » est remplacé par le montant : $\ll 1\ 106$ »;
- *i)* À la dernière ligne, le montant : « 401 849 » est remplacé par le montant : « 401 613 ».

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS ÉTAT A

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)

VOIES ET MOYENS POUR 2019 RÉVISÉS

I. – BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2019
ngne		pour 2019
	Recettes fiscales	
	11. Impôt sur le revenu	1 581 678 000
1101	Impôt sur le revenu	1 581 678 000
	12. Autres impôts directs	
	perçus par voie	
	d'émission de rôles	-147 000 000
	Autres impôts directs	
	perçus par voie d'émission	
1201	de rôles	-147 000 000
	13. Impôt sur les sociétés	3 485 868 160
1301	Impôt sur les sociétés	3 378 295 160
	Contribution sociale sur	
1302	les bénéfices des sociétés	107 573 000
	14. Autres impôts directs	
	et taxes assimilées	2 467 669 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

ÉTATS LÉGISLATIFS ANNEXÉS ÉTAT A

(ARTICLE 4 DU PROJET DE LOI)
VOIES ET MOYENS POUR 2019 RÉVISÉS

I. – (Non modifié) BUDGET GÉNÉRAL

Dispositions en vigueur	Texte	adopté par l'Assemblée première lecture		Texte adopté par le Sénat en première lecture
	1401	Retenues à la source sur certains bénéfices non commerciaux et de l'impôt sur le revenu	-86 322 000	
	1402	mobiliers et le prélèvement sur les bons anonymes Précompte dû par les sociétés au titre de	676 000 000	
	1404	certains bénéfices distribués (loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, art. 3) Prélèvement exceptionnel de 25 % sur les	780 000 000	
	1405 1406	distributions de bénéfices Impôt sur la fortune immobilière	348 000 445 000 000	
	1408	Prélèvements sur les	50 000 000	
	1406	entreprises d'assurance Cotisation minimale de	30 000 000	
	1410	taxe professionnelle	13 000 000	
	1411	employeurs à l'effort de construction	5 043 000	
	1412	employeurs au financement de la formation professionnelle continue Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, les	-2 640 000	
	1413	bijoux, les objets d'art, de collection et d'antiquité Taxe sur les surfaces	20 699 000	
	1416	commerciales Cotisation nationale de	-612 000	
	1421 1427	péréquation de taxe professionnelle Prélèvements de solidarité Taxe sur les services	4 000 000 397 723 000	
	1430	numériques Cotisation foncière des entreprises (affectation	352 000 000	
	1498 1499	temporaire à l'État en 2010)	4 000 000 -190 570 000	

			- 19 -	
Dispositions en vigueur	Texte	adopté par l'Assembl première lectu		Texte adopté par le Sénat en première lecture
Vigueui		premiere lectu		
		15. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	111 801 000	
		Taxe intérieure de		
		consommation sur les		
	1501	produits énergétiques	111 801 000	
		16. Taxe sur la valeur ajoutée	3 468 100 280	
	1601	Taxe sur la valeur ajoutée 17. Enregistrement, timbre, autres	3 468 100 280	
		contributions et taxes		
		indirectes	1 841 583 000	
		Mutations à titre onéreux		
		de créances, rentes, prix		
	1701	d'offices	21 000 000	
		Mutations à titre onéreux		
	1702	de fonds de commerce	-12 000 000	
		Mutations à titre onéreux		
	1704	d'immeubles et droits immobiliers	-10 000 000	
	1/04	Mutations à titre gratuit	-10 000 000	
	1705	entre vifs (donations)	478 871 000	
	1703	Mutations à titre gratuit	470 071 000	
	1706	par décès	146 235 000	
		Contribution de sécurité		
	1707	immobilière	-4 600 000	
		Autres conventions et		
	1711	actes civils	-49 347 000	
	1713	Taxe de publicité foncière Prélèvement sur les	35 671 000	
		sommes versées par les		
		organismes d'assurances et assimilés à raison des		
		contrats d'assurances en		
	1714	cas de décès	89 303 000	
	-,	Recettes diverses et		
	1716	pénalités	-41 432 000	
	1721	Timbre unique	-40 000 000	
	1753	Autres taxes intérieures	203 430 000	
		Autres droits et recettes		
	1754	accessoires	8 340 000	
	1755	Amendes et confiscations	5 099 000	
	1756	Taxe générale sur les activités polluantes	1 038 000 000	
	1769	Autres droits et recettes à différents titres	46 327 000	
	1774	Taxe spéciale sur la publicité télévisée	4 500 000	

			- 20 -	
Dispositions en	Texte	adopté par l'Assemblé	e nationale en	Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueur		première lectur		1 1 1
vigueui		premiere lectur	6	
	1	l n l	1	
		Redevances sanitaires		
	1776	d'abattage et de	000 000	
	1776	découpage	-900 000	
	1701	Taxe sur les installations	2 000 000	
	1781	nucléaires de base	-2 000 000	
		Taxes sur les stations et		
	1702	liaisons radioélectriques	1 000 000	
	1782	privées	-1 800 000	
		Produits des jeux exploités		
	1785	par la Française des jeux	11 000 000	
	1/83	(hors paris sportifs) Prélèvements sur le	11 000 000	
	1786	produit des jeux dans les casinos	-11 993 000	
	1760	Prélèvement sur le produit	-11 993 000	
	1787	brut des paris hippiques	6 885 000	
	1707	Prélèvement sur les paris	0 883 000	
	1788	sportifs	18 533 000	
	1700	Prélèvement sur les jeux	10 333 000	
	1789	de cercle en ligne	-3 539 000	
	1,05	Taxe sur les transactions	3 233 000	
	1797	financières	-207 000 000	
	1799	Autres taxes	113 000 000	
		2. Recettes non fiscales		
		21. Dividendes et		
		recettes assimilées	-421 126 328	
		Produits des participations		
		de l'État dans des		
	2110	entreprises financières	46 092 449	
		Contribution de la Caisse		
		des dépôts et		
		consignations		
		représentative de l'impôt		
	2111	sur les sociétés	-262 910 000	
		Produits des participations		
		de l'État dans des		
		entreprises non financières		
		et bénéfices des		
	2116	établissements publics non financiers	-232 590 000	
	2110	Autres dividendes et	-232 390 000	
	2199	recettes assimilées	28 281 223	
	2199	22. Produits du domaine	28 281 223	
		de l'État	152 240 000	
		Autres revenus du	102 210 000	
	2202	domaine public	-3 000 000	
	2203	Revenus du domaine privé	165 000 000	
		Paiement par les		
		administrations de leurs		
	2209	loyers budgétaires	-4 500 000	

			- 21 -	
Dispositions en	Texte	adopté par l'Assemblée	nationale en	Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueur		première lecture		1 1
, iguvui		promise recours		
		Autres revenus du		
	2299	Domaine	-5 260 000	
		23. Produits de la vente		
		de biens et services	396 878 762	
		Remboursement par		
		l'Union européenne des		
		frais d'assiette et de		
		perception des impôts et		
		taxes perçus au profit de		
	2301	son budget	15 550 000	
	2202	Autres frais d'assiette et	22 042 441	
	2303	de recouvrement	-23 843 441	
		Rémunération des		
		prestations assurées par les services du Trésor		
		Public au titre de la		
	2304	collecte de l'épargne	-24 275 317	
	2504	Produits de la vente de	24 273 317	
	2305	divers biens	-14 855	
		Produits de la vente de		
	2306	divers services	-393 625	
	2399	Autres recettes diverses	429 856 000	
		24. Remboursements et		
		intérêts des prêts,		
		avances et autres		
		immobilisations	220 242 000	
		financières	279 565 082	
		Intérêts des prêts à des banques et à des États		
	2401	étrangers	-75 531 789	
	2401	Intérêts des avances à	-73 331 789	
		divers services de l'État		
		ou organismes gérant des		
	2403	services publics	-18 000 000	
		Intérêts des autres prêts et		
	2409	avances	4 000 000	
		Avances remboursables		
		sous conditions consenties		
	2411	à l'aviation civile	18 000 000	
		Autres avances		
	2412	remboursables sous	1 000 000	
	2412	conditions	-1 000 000	
		Reversement au titre des		
	2413	créances garanties par l'État	-372 129	
	2413	Autres remboursements	-3/2129	
		d'avances, de prêts et		
		d'autres créances		
	2499	immobilisées	352 469 000	
· ·	1	'	1 '	'

Dispositions en vigueur	Texte	adopté par l'Assemblé première lecture	
		25. Amendes, sanctions, pénalités et frais de	
		poursuites Produits des amendes de la police de la circulation	730 451 977
	2501	et du stationnement routiers Produits des amendes	42 904 040
	2502	prononcées par les autorités de la concurrence Produits des amendes	100 000 000
	2503	prononcées par les autres autorités administratives indépendantes Recouvrements poursuivis	46 436 000
	2504	à l'initiative de l'agence judiciaire de l'État Produit des autres	2 130 857
	2505	amendes et condamnations pécuniaires	539 501 000
	2510 2511	Frais de poursuite Frais de justice et d'instance	-500 797 -598 580
	2512 2513	Intérêts moratoires Pénalités	-102 497 681 954
	2601	26. Divers Reversements de Natixis Reversements au titre des procédures de soutien	797 211 990 32 000 000
	2602	financier au commerce extérieur Prélèvements sur les fonds d'épargne gérés par la	166 800 000
	2603	Caisse des Dépôts et Consignations Divers produits de la	43 000 000
	2604	rémunération de la garantie de l'ÉtatProduits des chancelleries	30 000 000
	2611	diplomatiques et consulaires	-27 532 596
	2612	contrôle et de gestion Prélèvement effectué sur les salaires des	-858 199

conservateurs des hypothèques

-9 694

Texte adopté par le Sénat en première lecture

- 23 -				
Dispositions en	Texte	adopté par l'Assemb	olée nationale en	Texte adopté par le Sénat en première lecture
_	101100			Tomor mulipro par 10 sommer on promiser o recours
vigueur		première lecti	ure	
		Prélèvements effectués		
		dans le cadre de la		
	2614	directive épargne	-5 238 125	
		Commissions et frais de		
		trésorerie perçus par l'État		
		dans le cadre de son		
	2615	activité régalienne	-61 210	
	2616	Frais d'inscription	3 290 621	
		Recouvrement des		
		indemnisations versées		
		par l'État au titre des		
	2617	expulsions locatives	377 543	
		Remboursement des frais		
	2618	de scolarité et accessoires	116 360	
	2620	Récupération d'indus	88 031 000	
		Recouvrements après		
	2621	admission en non-valeur	-13 683 863	
		Divers versements de		
	2622	l'Union européenne	-7 877 156	
		Reversements de fonds sur		
		les dépenses des		
		ministères ne donnant pas		
		lieu à rétablissement de		
	2623	crédits	10 598 427	
		Intérêts divers (hors		
		immobilisations		
	2624	financières)	-4 610 418	
		Recettes diverses en		
	2625	provenance de l'étranger	120 753	
		Remboursement de		
		certaines exonérations de		
		taxe foncière sur les		
		propriétés non bâties		
		(art.109 de la loi de		
	2626	finances pour 1992)	65 091	
	2697	Recettes accidentelles	-4 684 460	
	2698	Produits divers	219 390 916	
	2699	Autres produits divers	267 977 000	
		3. Prélèvements sur les		
		recettes de l'État		
		31. Prélèvements sur les		
		recettes de l'État au		
		profit des collectivités		
		territoriales	266 864 608	
		Prélèvement sur les		
		recettes de l'État au titre		
		de la dotation spéciale		
		pour le logement des		
	3103	instituteurs	-1 531 048	

Dispositions	en
vigueur	

	Dotation de compensation	
	des pertes de bases de la	
	taxe professionnelle et de	
	redevance des mines des	
	communes et de leurs	
3104	groupements	-45 430 487
	Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au profit	
	du Fonds de compensation	
	pour la taxe sur la valeur	
3106	ajoutée	251 134 000
	Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au titre	
	de la compensation	
	d'exonérations relatives à	
3107	la fiscalité locale	44 881 629
	Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au profit	
3109	de la collectivité de Corse	21 921 259
	Dotation pour transferts de	
	compensations	
	d'exonérations de fiscalité	
3123	directe locale	-4 429 030
	Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au titre	
	de la compensation des	
	pertes de recettes liées au	
	relèvement du seuil	
	d'assujettissement des	
	entreprises au versement	
3135	transport	318 285
	32. Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au	
	profit de l'Union	
	européenne	-249 000 000
	Prélèvement sur les	
	recettes de l'État au profit	
	du budget de l'Union	
3201	européenne	-249 000 000

Récapitulation des recettes du budget général

(En euros)

		(En euros)
Numéro de		Révision des
ligne	Intitulé de la recette	évaluations pour 2019
	1. Recettes fiscales	12 809 699 440
11	Impôt sur le revenu	1 581 678 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Dispositions	en
vigueur	

	Autres impôts directs	
10	perçus par voie d'émission	147,000,000
12	de rôles	-147 000 000
13	Impôt sur les sociétés	3 485 868 160
14	Autres impôts directs et	2 467 660 000
14	taxes assimilées	2 467 669 000
15	consommation sur les	111 801 000
16	produits énergétiques	3 468 100 280
10	Taxe sur la valeur ajoutée	3 408 100 280
	Enregistrement, timbre,	
17	autres contributions et taxes indirectes	1 941 592 000
1 /	2. Recettes non fiscales	1 841 583 000
		1 935 221 483
21	Dividendes et recettes	421 126 229
21	assimilées	-421 126 328
22	Produits du domaine de	152 240 000
22	l'État Produits de la vente de	152 240 000
23	biens et services	396 878 762
23		396 8/8 /62
	Remboursements et	
	intérêts des prêts, avances et autres immobilisations	
2.4		270 565 092
24	financières	279 565 082
	Amendes, sanctions,	
25	pénalités et frais de	720 451 077
25 26	poursuites	730 451 977 797 211 990
26	Divers	/9/ 211 990
	recettes de l'État	17.974.709
	Prélèvements sur les	17 864 608
	recettes de l'État au profit des collectivités	
31		266 864 608
31	territoriales	266 864 608
	Prélèvement sur les	
22	recettes de l'État au profit	240,000,000
32	de l'Union européenne	-249 000 000
	Total des recettes, nettes	
	des prélèvements (1 + 2 -	14 727 057 215
	3)	14 727 056 315

II. – BUDGETS ANNEXES

(En euros)

		(En euros)
Numéro		Révision des évaluations
de ligne	Intitulé de la recette	pour 2019
	Contrôle et exploitation	
	aériens	

Texte adopté par le Sénat en première lecture

II. – (Non modifié) BUDGETS ANNEXES

Dispositions 6	en
vigueur	

	Total des recettes	17 200 000
7280	fonctionnement divers	800 000
	Produits de	
7010	Ventes de produits	16 400 000
	administrative	
	information	
	Publications officielles et	
	Total des recettes	43 894 107
9700	Produit brut des emprunts	-59 712 861
7781	hors cession	-500 000
	Produits exceptionnels	
7600	Produits financiers	114 652
7503	plafond	42 000 000
	Taxe de solidarité - Hors	
7502	tiers	176 900
	perçues pour le compte de	
	recouvrement sur taxes	
	Frais d'assiette et	
7501	Taxe de l'aviation civile	31 170 196
7080	d'exploitation	1 042 764
	Autres recettes	
7068	Prestations de service	141 840
7064	aérienne pour l'outre-mer	3 800 000
	terminaux de la circulation	
	Redevances pour services	
7063	aérienne pour la métropole	4 000 000
	terminaux de la circulation	
	Redevances pour services	
7062	Redevance océanique	2 200 000
7061	Redevances de route	19 400 000
7010	fabriqués et marchandises	60 616
	Ventes de produits	
	Ventes de produits	

III. – Comptes d'affectation spéciale

(Fn ouros)

Numéro de ligne	Intitulé de la recette	Révision des évaluations pour 2019
	Aides à l'acquisition de	
	véhicules propres	-60 000 000
	Produit de la taxe	
	additionnelle à la taxe sur	
	les certificats	
	d'immatriculation des	
01	véhicules	-60 000 000

Texte adopté par le Sénat en première lecture

III. – (Non modifié) COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

		- 27 -	
-	e adopté par l'Assemblé		Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueur	première lectur	e	
3	•		
	Contrôle de la		
	circulation et du		
	stationnement routiers	76 548 533	
	Section : Contrôle	70010000	
	automatisé	-56 950 000	
	Amendes perçues par la		
	voie du système de		
	contrôle-sanction		
01	automatisé	-56 950 000	
	Section : Circulation et		
	stationnement routiers	133 498 533	
	Amendes perçues par la		
	voie du système de		
	contrôle-sanction		
03	automatisé	-148 000 000	
	Amendes forfaitaires de la		
	police de la circulation et		
	amendes forfaitaires		
	majorées issues des		
	infractions constatées par		
	la voie du système de		
	contrôle-sanction		
	automatisé et des		
0.4	infractions aux règles de	201 400 522	
04	la police de la circulation	281 498 533	
	Développement agricole et rural	6 000 000	
	Taxe sur le chiffre	6 000 000	
	d'affaires des		
01	exploitations agricoles	6 000 000	
01	Gestion du patrimoine	0 000 000	
	immobilier de l'État	288 637 524	
	Produits des cessions	200 037 324	
01	immobilières	282 637 524	
	Produits de redevances	202 037 321	
02	domaniales	6 000 000	
	Participation de la		
	France au		
	désendettement de la		
	Grèce	-1 080 000	
	Produit des contributions		
01	de la Banque de France	-1 080 000	
	Pensions	-187 992 802	
	Section : Pensions civiles		
	et militaires de retraite		
	et allocations		
	temporaires d'invalidité	-137 767 913	

Dispositions en vigueur	Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture			Texte adopté par le Sénat en première lecture	
	retenues agents pr agents de administ	els civils : pour pensions : ropres de l'État et étachés dans une ration de l'État nploi conduisant			
	01 à pension Personne retenues agents de	n els civils : pour pensions : étachés dans une ration de l'État	59 707 347		
	02 conduisa Personne retenues agents pi établisse agents de établisse	int pas à pension els civils : pour pensions : ropres des ments publics et étachés en ment public sur bi conduisant à	-105 685		
	03 pension. Personne retenues agents de collectiv établisse	els civils : pour pensions : étachés dans les	10 986 370		
	04 conduisa Personne retenues agents de sur un er conduisa	unt à pensionels civils : pour pensions : étachés hors l'État	-629 679		
	05 hors La l Personne retenues agents pi Télécom détachés	Poste) els civils : pour pensions : ropres de France et agents à France	2 785 199		
	Personne retenues	els civils : pour pensions :	3 497 926		
		t indemnités droit à pension	5 673 722		

Dispositions en vigueur	Texte adopté par l'Assemblé première lecture		Texte adopté par le Sénat en première lecture	
	Personnels civils: retenues pour pensions: validation des services auxiliaires: part agent: retenues rétroactives, versements du régime général, des autres régimes de base et de l'IRCANTEC	10 000 000		
	retenues pour pensions : rachat des années d'études Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres de l'État et agents détachés dans une administration de l'État : surcotisations salariales du temps partiel et des cessations progressives	-268 307		
	d'activité	-736 130		
	d'activité	4 413 736		
	Personnels civils : retenues pour pensions : agents propres et détachés	-941 262		
	des budgets annexes	-58 381 6 233 605		

		- 30 -	
Dispositions en vigueur	Texte adopté par l'Assen première lec		Texte adopté par le Sénat en première lecture
	Personnels civils :		
	contributions des		
	employeurs : agents		
	détachés dans une		
	administration de l'État		
	sur un emploi ne conduisant pas à pension		
	(hors allocation		
	temporaire d'invalidité)	-1 162 199	
	Personnels civils :	. 1021))	
	contributions des		
	employeurs : agents		
	propres des établissements		
	publics et agents détachés		
	en établissement public		
	sur un emploi conduisant	77.222.226	
	23 à pension	77 322 336	
	contributions des		
	employeurs : agents		
	détachés dans les		
	collectivités et		
	établissements publics		
	locaux sur un emploi		
	24 conduisant à pension	6 758 491	
	Personnels civils:		
	contributions des employeurs : agents		
	détachés hors l'État sur un		
	emploi ne conduisant pas		
	à pension (hors France		
	25 Télécom et hors La Poste)	7 487 774	
	Personnels civils:		
	contributions des		
	employeurs : agents		
	propres de France Télécom et agents		
	détachés à France		
	26 Télécom	-34 012 736	
	Personnels civils :	54 012 730	
	aontributions des		

20 918 420

contributions des employeurs : primes et indemnités ouvrant droit à

27 pension.....

			- 31 -	
Dispositions en	Text	te adopté par l'Assemblée	nationale en	Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueur	première lecture			
	I.			
		Personnels civils :		
		contributions des		
		employeurs : validation		
		des services auxiliaires : part employeur :		
		complément patronal,		
		versements du régime		
		général, des autres		
		régimes de base et de		
	28	l'IRCANTEC	10 000 000	
		Personnels civils :		
		contributions des		
		employeurs : agents		
		propres de La Poste et		
	32	agents détachés à La Poste	-127 260 589	
		Personnels civils :		
		contributions des		
	22	employeurs : allocation	6 440 410	
	33	temporaire d'invalidité Personnels civils :	6 449 419	
		contributions des		
		employeurs : agents		
		propres et détachés des		
	34	budgets annexes	-7 879 227	
	5.	Personnels militaires :	7 077 227	
		retenues pour pensions :		
		agents propres de l'État et		
		agents détachés dans une		
		administration de l'État		
		sur un emploi conduisant		
	41	à pension	-3 267 282	
		Personnels militaires :		
		retenues pour pensions :		
		agents détachés dans une		
		administration de l'État		
	42	sur un emploi ne conduisant pas à pension	-34 367	
	42	Personnels militaires :	-34 307	
		retenues pour pensions :		
		agents propres des		
		établissements publics et		
		agents détachés en		
		établissement public sur		
		un emploi conduisant à		
	43	pension	58 307	

58 307

pension.....

Dispositions en	Text	te adopté par l'Assemblé	e nationale en	Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueur	première lecture			1 1
Vigueui		premiere lectur		
		Personnels militaires :		
		retenues pour pensions :		
		agents détachés dans les		
		collectivités et		
		établissements publics		
		locaux sur un emploi		
	44	conduisant à pension	90 044	
		Personnels militaires :		
		retenues pour pensions :		
		agents détachés hors l'État		
		sur un emploi ne		
		conduisant pas à pension		
		(hors France Télécom et		
	45	hors La Poste)	-121 013	
		Personnels militaires :		
		retenues pour pensions :		
		primes et indemnités		
	47	ouvrant droit à pension	-3 531 444	
		Personnels militaires :		
		retenues pour pensions :		
	49	rachat des années d'études	-115 102	
		Personnels militaires :		
		contributions des		
		employeurs : agents		
		propres de l'État et agents		
		détachés dans une		
		administration de l'État		
		sur un emploi conduisant	71 252 669	
	51	à pension	-71 253 668	
		Personnels militaires :		
		contributions des		
		employeurs : agents détachés dans une		
		administration de l'État		
		sur un emploi ne		
	52	conduisant pas à pension	-352 782	
	32	Personnels militaires :	332 762	
		contributions des		
		employeurs : agents		
		propres des établissements		
		publics et agents détachés		
		en établissement public		
		sur un emploi conduisant		
	53	à pension	-111 428	
		, = '	1 1	'

Dispositions en vigueur	Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture			Texte adopté par le Sénat en première lecture
, igueur		premiere ieee		
		Personnels militaires : contributions des employeurs : agents détachés dans les collectivités et		
		établissements publics locaux sur un emploi		
	54	conduisant à pension Personnels militaires :	137 931	
		contributions des employeurs : agents détachés hors l'État sur un emploi ne conduisant pas		
	55	à pension (hors France Télécom et hors La Poste) Personnels militaires : contributions des employeurs : primes et	-738 473	
		indemnités ouvrant droit à		
	57	pension	5 383 432	
		2009-1673 du 30 décembre 2009 de		
	61	finances pour 2010	-3 000 000	
	65	généralisée : personnels civils et militaires Recettes diverses : récupération des indus sur	47 000 000	
	67	pensions : personnels civils Recettes diverses : récupération des indus sur	2 093 174	
	68	pensions : personnels militaires	-93 174	
	69	Autres recettes diverses	528 002	
		Section : Ouvriers des	320 002	
		établissements		
		industriels de l'État	-53 304 890	
		Cotisations salariales et		
	71	patronales	-695 676	

Dispositions en vigueur	Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture			Texte adopté par le Sénat en première lecture
		Contribution au Fonds spécial des pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État et au Fonds des rentes d'accident du travail des ouvriers civils		
	72	des établissements militaires Compensations inter- régimes généralisée et	-51 279 025	
	73 74	spécifique	-1 300 000 -189 408	
	75	cotisations rétroactives Section : Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et	159 219	
		autres pensions Financement du traitement de membres de la Légion d'honneur : participation	3 080 001	
	83	du budget général	-9 989	
	85	général Financement du traitement de personnes décorées de la Médaille militaire :	9 980	
	86	autres moyens Financement des pensions militaires d'invalidité : participation du budget	10	
	87	général Financement des pensions militaires d'invalidité :	-723 952	
	88	autres moyens Financement des pensions d'Alsace-Lorraine: participation du budget	723 952	
	89	général	-69 981	
	90	moyens	69 981	

Dispositions en	
vigueur	

	aux enchères des garanties d'origine	-27 000 000
	aux enchères des garanties	
1	Revenus tirés de la mise	
	douanes	-529 565 234
	article 265 du code des	
	énergétiques prévue à	
	ntérieure sur les produits	
1	Fraction de la taxe	
	Transition énergétique	-556 565 234
04	entreprises ferroviaires	-61
	Γaxe sur le résultat des	
01 t	erritoriale	278
	Contribution de solidarité	
	de voyageurs	217
	transport conventionnés	
	Services nationaux de	
	du budget général	-120 000
	d'accident : participation	
	défense passive victimes	
	anciens agents de la	
	des sapeurs-pompiers et	
	Financement des pensions	3 200 000
	général	3 200 000
	participation du budget	
	anciens supplétifs :	
	reconnaissance des	
	allocations de	
1	Financement des	

IV. – Comptes de concours financiers

(En euros

Numéro		Révision des évaluations		
de ligne	Intitulé de la recette	pour 2019		
	Avances à divers services			
	de l'État ou organismes			
	gérant des services			
	publics	-694 702 961		
	Remboursement des			
	avances octroyées au titre			
	du préfinancement des			
	aides communautaires de			
	la politique agricole			
01	commune	-468 728 897		

Texte adopté par le Sénat en première lecture

IV. – (Non modifié) COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

Dispositions en vigueur	Text	e adopté par l'Assem première lec		Texte adopté par le Sénat en première lecture
vigueui		premiere ice	iuic	
		Remboursement des avances octroyées à des		
		organismes distincts de		
		l'État et gérant des		
	03	services publics	-202 250 000	
		Remboursement des		
		avances octroyées à des		
	04	services de l'État	-8 724 064	
		Remboursement des		
		avances octroyées au titre		
		de l'indemnisation des		
	05	victimes du Benfluorex	-15 000 000	
		Avances aux collectivités		
		territoriales	117 362 443	
		Section : Avances sur le		
		montant des impositions		
		revenant aux régions,		
		départements,		
		communes,		
		établissements et divers		
	0.5	organismes	117 362 443	
	05	Recettes	117 362 443	
		Prêts à des États	4.296.262	
		étrangers Section : Prêts à des	-4 386 262	
		États étrangers en vue		
		de faciliter la vente de		
		biens et de services		
		concourant au		
		développement du		
		commerce extérieur de		
		la France	4 051 633	
		Remboursement des prêts		
		accordés à des États		
		étrangers en vue de		
		faciliter la vente de biens		
		et de services concourant		
		au développement du		
		commerce extérieur de la		
	01	France	4 051 633	
		Section : Prêts à des		
		États étrangers pour		
		consolidation de dettes	0 427 007	
		envers la France	-8 437 895	
	02	Remboursement de prêts	0 427 905	
	02	du Trésor	-8 437 895	
		Prêts et avances à des		
		particuliers ou à des organismes privés	-1 201 650	
	I	organismes prives	-1 201 030	l de la companya de

Dispositions	en
vigueur	

04	Section: Prêts et avances pour le logement des agents de l'État Avances aux agents de l'État à l'étranger pour la prise en location d'un logement	41 350 41 350
06	développement économique et social Prêts pour le développement économique et social	- 1 243 000 -1 243 000
	Total	-582 928 430

ÉTAT B

(ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

(En euros)

Autorisations Crédits de Autorisa Crédits d'engagemen paiement tions de d'engage supplémen paieme supplémentai Mission / taires ment nt **Programme** res ouvertes ouverts annulées annulés Action et 51 462 7 202 280 transformati 1 126 910 99 387 on publiques Rénovation des cités administrative s et autres sites domaniaux 74 075 multioccupants 533 Fonds pour la transformatio 4 403 90 81 145 n de l'action publique 963 4 403 9 4 403 90 Dont titre 2..... 08

Texte adopté par le Sénat en première lecture

ÉTAT B

(ARTICLE 5 DU PROJET DE LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DU BUDGET GÉNÉRAL

BUDGET GÉNÉRAL

Mission / Programme	Autorisations d'engagemen t supplémentai res ouvertes	Crédits de paiement supplémen taires ouverts	Autorisa tions d'engage ment annulées	Crédits de paieme nt annulés
Action et transformati on publiques		1 126 910	51 462 7 99	202 280 387
Rénovation				
des cités				
administrative				
s et autres				
sites				
domaniaux				
multi-				74 075
occupants				533
Fonds pour la				
transformatio				
n de l'action			4 403 90	81 145
publique			8	963
			4 403 90	4 403 9
Dont titre 2			8	08

Dispositions en vigueur	Texte ad	lopté par l' <i>A</i> premiè	Assemblée ere lecture	nationale	e en	Texte adopté par le Sénat en première lecture				
	Fonds d'accompagn ement interministéri el Ressources humaines Dont titre 2 Fonds pour l'accélération du financement			47 058 8 91 38 311 0 21	47 058 891 38 311 021	Fonds d'accompagn ement interministéri el Ressources humaines Dont titre 2 Fonds pour l'accélération du financement			47 058 8 91 38 311 0 21	47 058 891 38 311 021
	des start-up d'État Action		1 126 910			des start-up d'État Action		1 126 910		
	extérieure de l'État	10 290 000	10 290 000	82 839 1 42	82 790 031	extérieure de l'État	10 290 000	10 290 000	82 839 1 42	82 790 03
	Action de la France en					Action de la France en				
	Europe et			40.000	400	Europe et		40.000	40 328 7	40 27
	dans le monde	10 290 000 10 290 000	10 290 000 10 290 000	40 328 7 65	40 279 653	dans le monde Dont titre 2 Diplomatie	10 290 000 10 290 000	10 290 000 10 290 000	65	65
	Diplomatie culturelle et			13 979 3	13 979	culturelle et d'influence			13 979 3	13 979
	d'influence Dont titre 2			2 000 00 0	394 2 000 0 00	Dont titre 2 Français à			2 000 00	2 000
	Français à l'étranger et					l'étranger et affaires			10 578 3	10 57
	affaires consulaires			10 578 3 84	10 578 384	consulaires			84 5 500 00	38 5 500
	Dont titre 2			5 500 00 0	5 500 0 00	Dont titre 2 Présidence			0	(
	Présidence française du G7			17 952 5 99	17 952 600	française du G7 Administrati			17 952 5 99	17 95 60
	Administrati on générale					on générale et territoriale			32 812 3	38 20
	et territoriale de l'État			32 812 3 72	38 200 665	de l'État Administratio			72 2 093 93	2 532
	Administratio n territoriale			2 093 93	2 532 6	n territoriale			2 093 93	2 093
	Dont titre 2			2 093 93 3	2 093 9	Dont titre 2 Vie politique,			3	11.77
	Vie politique, cultuelle et			7 737 69	11 726	cultuelle et associative			7 737 69	11 72
	associative			2 082 69	298 2 082 6	Dont titre 2			2 082 69	2 082

Dont titre 2.....

Dont titre 2

Dispositions	en
vigueur	

_			-	39 -	_					
Texte ad	opté par l' <i>A</i> premiè	Assemblée : re lecture	nationale	e en	Texte adopté par le Sénat en première lecture					
	P						,			
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			22 980 7 41 6 163 77	23 941 735 6 163 7	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur			22 980 7 41 6 163 77	23 941 73: 6 163	
Dont titre 2 Agriculture, alimentation, forêt et			4	74	Dont titre 2 Agriculture, alimentation, forêt et			4	7.	
affaires			49 997 7	49 910	affaires			49 997 7	49 910	
rurales Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de	13 348 863	7 212 330	15	550	rurales Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de	13 348 863	7 212 330	15	550	
l'agroaliment aire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Sécurité et			46 468 5 33	46 349 269	l'agroaliment aire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Sécurité et			46 468 5 33	46 349 26	
qualité sanitaires de l'alimentation Conduite et pilotage des	13 348 863	7 212 330			qualité sanitaires de l'alimentation Conduite et pilotage des	13 348 863	7 212 330			
politiques de			3 529 18	3 561 2	politiques de			3 529 18	3 561	
'agriculture Dont titre 2			2 828 820	81 828 820	l'agriculture Dont titre 2			2 828 820	8 828 82	
Aide publique au développeme nt	6 000 000	6 000 000	308 368 656	91 452 554	Aide publique au développeme nt	6 000 000	6 000 000	308 368 656	91 452 55	
Aide économique et financière					Aide économique et financière					
u léveloppeme at Solidarité à 'égard des			261 440 394	80 242 585	au développeme nt Solidarité à l'égard des			261 440 394	80 242 58	
pays en léveloppeme lt	6 000 000 6 000 000	6 000 000 6 000 000	46 928 2 62	11 209 969	pays en développeme nt	6 000 000 6 000 000	6 000 000	46 928 2 62	11 209 96	

Dispositions en	Texte ac	dopté par l'	Assemblée	nationale	e en	Texte adopté par le Sénat en première lecture					
vigueur			ere lecture								
	Anciens					Anciens					
	combattants,					combattants,					
	mémoire et				4.053.6	mémoire et				4.053	
	liens avec la			021.007	1 853 6	liens avec la			021.007	1 853	
	Nation			821 906	36	Nation			821 906	3	
	Liens entre la Nation et son				1 031 9	Liens entre la Nation et son				1 031	
	armée			244	74	armée			244	1 031	
	Reconnaissan			244	/4	Reconnaissan			244	,	
	ce et					ce et					
	réparation en					réparation en					
	faveur du					faveur du					
	monde					monde					
	combattant			821 662	821 662	combattant			821 662	821 66	
	Cohésion des		805 152 43	28 044 3	56 195	Cohésion des		805 152 43	28 044 3	56 19	
	territoires	807 660 827	1	11	920	territoires	807 660 827	1	11	92	
	Hébergement,					Hébergement,					
	parcours vers					parcours vers					
	le logement et					le logement et					
	insertion des					insertion des		.=0.46=44			
	personnes	100 (72 542	178 165 14			personnes	100 (72 542	178 165 14			
	vulnérables	180 673 542	6			vulnérables	180 673 542	6			
	Aide à l'accès	(2(007 205	626 987 28			Aide à l'accès	(2(007 205	626 987 28			
	au logement Urbanisme,	626 987 285	5			au logement Urbanisme,	626 987 285	5			
	territoires et					territoires et					
	amélioration				16 577	amélioration				16 57	
	de l'habitat			371 534	684	de l'habitat			371 534	68	
	Impulsion et			371334	004	Impulsion et			371 334	0.	
	coordination					coordination					
	de la politique					de la politique					
	d'aménageme					d'aménageme			7 439 46	23 48	
	nt du			7 439 46	23 481	nt du territoire			4	92	
	territoire			4	923	Dont titre 2			88 625	88 6.	
	Dont titre 2			88 625	88 625	Interventions					
	Interventions					territoriales			1 067 08		
	territoriales			1 067 08		de l'État			3	770 08	
	de l'État			3	770 083	Politique de la			19 166 2	15 36	
	Politique de			19 166 2	15 366	ville			30	23	
	la ville			30	230	Dont titre 2			71 025	71 02	
	Dont titre 2			71 025	71 025	Conseil et				1.050	
	Conseil et				1 070 0	contrôle de	4 200 000	4 200 000	2.050	1 078	
	contrôle de l'État	4 200 000	4 200 000	2.050	1 078 8	l'État Conseil d'État	4 200 000	4 200 000	2 958	9	
	Conseil d'État	4 200 000	4 200 000	2 958	94	et autres					
	et autres					iuridictions					
	juridictions					administrative				1 075	
	administrative				1 075 9	S				3	
	S				36	-		ı l		1	

1 075 9 36

Dispositions	en
vigueur	

Texte add	opté par l' <i>A</i>	Assemblée		41 - e en	Texte adon	oté nar le So	énat en nre	mière le	cture	
Texte au		re lecture	nationar	CII	Texte adopté par le Sénat en première lecture					
Conseil économique, social et environnemen tal	4 200 000 4 200 000	4 200 000 4 200 000	2 958 <i>I 455</i> 24 717 6	2 958 <i>I 455</i> 24 717	Conseil économique, social et environnemen tal Dont titre 2 Haut Conseil des finances publiques Dont titre 2 Crédits non	4 200 000 4 200 000	4 200 000 4 200 000	2 958 <i>I 455</i> 24 717 6	2 958 <i>1 455</i> 24 717	
répartis Provision relative aux rémunérations publiques			04 24 717 6 04	24 717 604	répartis Provision relative aux rémunérations publiques			04 24 717 6 04	24 717 604	
Dont titre 2 Culture	4 803 129	4 803 129	24 717 6 04 45 747 7 97 29 588 3	24 717 604 40 780 030 25 474	Dont titre 2 Culture	4 803 129	4 803 129	24 717 6 04 20 336 1 21 4 176 67	24 717 604 19 482 237 4 176 8	
Patrimoines Transmission des savoirs et démocratisati on de la	4002120	4 000 100	16 159 4	15 305	Patrimoines Transmission des savoirs et démocratisati on de la	4 000 100	4 000 100	0 16 159 4	15 305	
Dont titre 2 Défense Environneme	4 803 129 4 803 129	4 803 129 4 803 129 214 200 00 0	51 1 400 00 0 000	387 284 200 -000	Dont titre 2 Défense Environneme	4 803 129 4 803 129	4 803 129 4 803 129 214 200 00 0	51 <u>0</u> 1 149 56 <u>0 556</u>	387 <u>0</u> 214 200 <u>000</u>	
nt et prospective de la politique de défense Préparation et			34 129 4 82	39 559- 798	nt et prospective de la politique de défense Préparation et			<u>0</u>	29 816 005	
emploi des forces		214 200 00	1 149 56 0 556 83 850 8	77 699	emploi des forces		214 200 00	1 149 56 0 556	<u>0</u> 58 561	
défense Équipement des forces Direction de			69 132 459 093	431 166 940 771	défense Équipement des forces Direction de			<u>0</u> <u>0</u>	640 125 822 355	
l'action du Gouverneme nt			37 584 0 13	26 896 315	l'action du Gouverneme nt			37 584 0 13	26 896 315	

Dispositions	en
vigueur	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en Texte adopté par le Sénat en première lecture première lecture Coordination Coordination du travail du travail 14 826 6 12 156 14 826 6 12 156 gouvernement gouvernement 98 924 924 3 164 45 3 164 4 3 164 45 3 164 4 Dont titre 2.... 3 Dont titre 2 53 53 Protection des Protection des droits et 6 169 07 1 585 4 droits et 6 169 07 1 585 4 libertés.... libertés..... 13 13 Dont titre 2.... 600 000 600 000 Dont titre 2 ... 600 000 600 000 Moyens Moyens mutualisés mutualisés des des administratio administration 13 153 16 588 2 16 588 2 13 153 déconcentrées. 41 978 déconcentrées 41 978 2 510 94 2 510 94 2 510 9 2 510 9 Dont titre 2..... 8 48 Dont titre 2 48 Écologie, Écologie, développeme développeme nt et mobilité 132 007 42 232 650 212 465 nt et mobilité 132 007 42 232 650 212 465 durables 154 243 248 5 733 226 durables 154 243 248 733 226 Infrastructure Infrastructure 182 927 100 780 182 927 100 780 s et services s et services 755 de transports... 755 902 de transports. 902 3 627 55 4 303 9 Affaires 3 627 55 4 303 9 Affaires 54 maritimes maritimes..... 54 4 911 67 Paysages, eau 4 911 67 9 085 6 9 085 6 Paysages, eau et biodiversité. 8 78 et biodiversité. 78 Expertise, Expertise, économie économie sociale et sociale et solidaire, solidaire, information information géographique géographique 5 935 6 5 694 96 5 935 6 5 694 96 météorologie .. 19 météorologie. Prévention 35 488 7 19 278 35 488 7 19 278 Prévention des risques..... 80 388 des risques ... 388 Énergie, Énergie, climat et 132 007 42 climat et 132 007 42 83 705 694 83 705 694 après-mines après-mines... Service public 66 080 Service public 66 080 de l'énergie..... 70 537 554 685 de l'énergie 70 537 554 685

			13 -							
Dispositions en	Texte ad	lopté par l' <i>A</i>		nationale	Texte adopté par le Sénat en première lecture					
vigueur		premiè	re lecture							
	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développeme nt et de la mobilité durables Économie Développeme nt des entreprises et régulations Dont titre 2 Statistiques et études économiques Dont titre 2 Stratégie économique et fiscale	premie		29 437 8 03 16 817 4 18 2 912 20 2 5 071 09 8 1 347 34 8 7 549 28	7 000 0 00 35 138 531 19 018 592 2 912 2 02 6 204 2 13 1 347 3 48 9 915 7 26	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développeme nt et de la mobilité durables Économie Développeme nt des entreprises et régulations Dont titre 2 Statistiques et études économiques Dont titre 2 Stratégie économique et fiscale			29 437 8 03 16 817 4 18 2 912 20 2 5 071 09 8 1 347 34 8 7 549 28	7 000 0 00 35 138 531 19 018 592 2 912 2 02 6 204 2 13 1 347 3 48 9 915 7 26
	Dont titre 2 Engagements financiers de l'État	2 503 504	2 503 504	4 578 12 8 1 663 00 0 000	4 578 1 28 1 680 2 71 072	Dont titre 2 Engagements financiers de l'État	2 503 504	2 503 504	4 578 12 8 1 663 00 0 000	4 578 I 28 1 680 2 71 072
	Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) Épargne Dotation du Mécanisme européen de stabilité Fonds de soutien relatif aux prêts et	2 503 504	2 503 504	1 640 00 0 000 23 000 0 00	1 640 0 00 000 23 000 000	Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs) Épargne Dotation du Mécanisme européen de stabilité Fonds de soutien relatif aux prêts et	2 503 504	2 503 504	1 640 00 0 000 23 000 0 00	1 640 0 00 000 23 000 000
	contrats financiers structurés à risque Enseignemen t scolaire	145 116 742	145 116 74 2	125 870 896	17 271 072 159 052 859	contrats financiers structurés à risque Enseignemen t scolaire	145 116 742	145 116 74	125 870 896	17 271 072 159 052 859

				14 -						
Dispositions en	Texte ad	opté par l'A	Assemblée	nationale	Texte adopté par le Sénat en première lecture					
vigueur			re lecture							
· - g		P								
	Enseignement					Enseignement				
	scolaire					scolaire				
	public du			1 239 29	1 239 2	public du			1 239 29	1 239 2
	premier degré	16 260 990	16 260 990	8	98	premier degré	16 260 990	16 260 990	8	98
	Dont titre 2	16 260 990	16 260 990			Dont titre 2	16 260 990	16 260 990		
	Enseignement scolaire					Enseignement scolaire				
	public du			16 972 0	16 972	public du			16 972 0	16 972
	second degré	61 997 837	61 997 837	26	026	second degré	61 997 837	61 997 837	26	026
	Dont titre 2	61 997 837	61 997 837		020	Dont titre 2	61 997 837	61 997 837	20	020
				76 640 1	76 640			02771021	76 640 1	76 640
	Vie de l'élève	44 560 532	44 560 532	63	163	Vie de l'élève	44 560 532	44 560 532	63	163
	Dont titre 2	44 560 532	44 560 532			Dont titre 2	44 560 532	44 560 532		
	Enseignement					Enseignement				
	privé du					privé du				
	premier et du	22 207 202	22 207 202	1 318 00	1 319 4	premier et du	22 207 202	22 207 202	1 318 00	1 319 4
	second degrés Dont titre 2	22 297 383 22 297 383	22 297 383 22 297 383	0	90	second degrés Dont titre 2	22 297 383 22 297 383	22 297 383 22 297 383	0	90
	Soutien de la	22 297 303	22 29/ 303			Soutien de la	22 297 303	22 297 303		
	politique de					politique de				
	l'éducation			13 986 1	47 164	l'éducation			13 986 1	47 164
	nationale			07	497	nationale			07	497
				8 100 00	8 100 0				8 100 00	8 100 0
	Dont titre 2			0	00	Dont titre 2			0	00
	Enseignement			15.515.0	15515	Enseignement			15.515.0	15.515
	technique			15 715 3 02	15 717 385	technique			15 715 3 02	15 717 385
	agricole			8 679 93	8 679 9	agricole			8 679 93	8 679 9
	Dont titre 2			2	32	Dont titre 2			2	32
	Gestion des			-	52	Gestion des			-	
	finances					finances				
	publiques et					publiques et				
	des					des				
	ressources			192 904	104 219	ressources			192 904	104 219
	humaines Gestion			735	084	humaines Gestion			735	084
	fiscale et					fiscale et				
	financière de					financière de				
	l'État et du					l'État et du				
	secteur public			138 467	41 091	secteur public			138 467	41 091
	local			018	048	local			018	048
				16 423 0	16 423				16 423 0	16 423
	Dont titre 2			73	073	Dont titre 2			73	073
	Conduite et					Conduite et				
	pilotage des politiques					pilotage des politiques				
	économiques			11 389 8	13 279	économiques			11 389 8	13 279
	et financières			31	417	et financières			31	417
		!	!	21				. !	٠.	1 1

Dispositions en	
vigueur	

Texte ado	pté par le S	énat en pre	emière le	cture
Facilitation et				
sécurisation			38 500 3	43 962
des échanges			58	297
ues centanges			3 686 35	3 686 3
Dont titre 2			7	57
Fonction			4 547 52	5 886 3
publique			8	22
Dont titre 2			1 000	1 000
Immigration,				
asile et		126 230 30	46 784 4	46 915
intégration	129 322 223	2	05	121
Immigration		126 230 30		
et asile	129 322 223	2		
Intégration et				
accès à la				
nationalité			46 784 4	46 915
française			05	121
Investisseme		135 300 00	168 300	165 300
nts d'avenir	120 300 000	0	000	000
Soutien des				
progrès de				
l'enseigneme				
nt et de la			28 000 0	
recherche			00	
Valorisation				
de la		135 300 00		
recherche	120 300 000	0		
Accélération				
de la				
modernisation			1.40.200	1.65.204
des			140 300	165 300
entreprises			000	000
Justice			114 971 895	118 731 040
Justice			33 803 0	28 480
judiciaire			92	181
Administratio			61 430 0	52 946
n pénitentiaire			00	28
Protection			00	201
judiciaire de			11 925 0	22 363
la jeunesse			00	619
Accès au droit				012
et à la justice			966 814	966 814
Conduite et				
pilotage de la				
politique de la			6 698 90	13 824
justice			0	017

Securisation des séchanges		•			
Sécurisation des échanges 38 500 3 58 297 3686 35	Facilitation et				1
Dont titre 2				38 500 3	43 962
Dont titre 2 Fonction publique Dont titre 2 Dont					
Dont titre 2 Fonction publique	des centanges				
Fonction publique Dont titre 2 Immigration, asile et intégration 129 322 223 126 230 30 46 784 4 46 915 121 Immigration et asile 129 322 223 126 230 30 126 230 30 121 121 121 121 122 122 123 123 124	Dont titre 2				
Dont titre 2 Dont titre 2 Dont titre 2 Immigration, asile et intégration 129 322 223 126 230 30 46 784 4 46 915 121 Immigration et asile					
Immigration asile et intégration 129 322 223 126 230 30 46 784 4 46 915 121 121 121 121 122 123 126 230 30 126 230 30 126 230 30 126 230 30 127 121 121 123 123 124 125 12					
Immigration, asile et intégration 129 322 223 2 126 230 30 26 784 4 121 121 121 121 121 121 122 126 230 30 122 122 126 230 30 122 122 122 122 123 124 123 124 124 124 125 125 121 125 12				-	
asile et intégration 129 322 223 126 230 30 46 784 4 46 915 Immigration et asile				1 000	1 000
intégration 129 322 223 2 05 121 Immigration et asile			126 230 30	46 784 4	46 915
Immigration et asile		129 322 223	2		
129 322 223 2		12) 322 223	126 230 30	03	121
Intégration et accès à la nationalité française		129 322 223			
accès à la nationalité française		12) 322 223	-		
nationalité française Investisseme nts d'avenir Soutien des progrès de l'enseigneme nt et de la recherche Valorisation de la recherche Valorisation de la modernisation des entreprises Justice Justice Justice Justice Justice judiciaire Administratio n pénitentiaire Protection judiciaire de la jeunesse Accès au droit et à la justice Accès au droit et à la justice 120 300 000 135 300 00 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0					
121 18 121 18 18 18 18 1				46 784 4	46 915
Investisseme 120 300 000					
nts d'avenir 120 300 000 0 000 000 Soutien des progrès de l'enseigneme nt et de la recherche	,		135 300 00		
Soutien des progrès de l'enseigneme nt et de la recherche		120 300 000			
progrès de l'enseigneme nt et de la recherche		120 300 000	•	000	000
l'enseigneme 1 et de la recherche					
nt et de la recherche					
recherche				28 000 0	
Valorisation de la recherche					
de la recherche				00	
recherche			135 300 00		
Accélération de la modernisation des entreprises 140 300 165 300 000 000 114 971 118 73		120 300 000			
de la modernisation des entreprises		120 300 000	· ·		
modernisation des entreprises					
des entreprises					
entreprises				140 300	165 300
Justice 114 971 118 731 Justice 33 803 0 28 480 judiciaire 92 181 Administratio 61 430 0 52 946 n pénitentiaire 00 281 Protection 11 925 0 22 363 judiciaire de 11 925 0 619 Accès au 00 619 Accès au 966 814 966 814					
Justice 895 046 Justice 33 803 0 28 480 judiciaire 92 181 Administratio 61 430 0 52 946 n pénitentiaire 00 281 Protection 11 925 0 22 363 judiciaire de la jeunesse 00 619 Accès au droit et à la justice 966 814 966 814	entreprises				
Justice 33 803 0 28 480 judiciaire 92 181 Administratio 61 430 0 52 946 n pénitentiaire 00 281 Protection 11 925 0 22 363 la jeunesse 00 619 Accès au 00 619 droit et à la 966 814 966 814	Justice				
judiciaire 92 181 Administratio 61 430 0 52 946 n pénitentiaire 00 281 Protection 11 925 0 22 363 la jeunesse 00 619 Accès au 4 droit et à la 966 814 966 814					
Administratio 61 430 0 52 946 n pénitentiaire 00 281 Protection 11 925 0 22 363 la jeunesse 00 619 Accès au droit et à la justice 966 814 966 814					
n pénitentiaire Protection judiciaire de la jeunesse Accès au droit et à la justice	,				-
Protection judiciaire de					
judiciaire de la jeunesse	•				
la jeunesse				11 925 0	22 363
Accès au droit et à la justice					
droit et à la justice					
justice					
3				966 814	966 814
	9				
pilotage de la					
politique de la 6 698 90 13 824				6 698 90	13 824
justice				_	
	-		' !		

Presse et médias	9 150 134 2 6278 2 6 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Conseil supérieur de la magistrature Médias, livre et industries culturelles dias médias medias me	9 150 134 2 6278 2 6 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Conseil supérieur de la magistrature 148 089 150 134 148 089 150 134 Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 6 278 2 6 33 Culturelles 6 33 Culturelles 6 33 Culturelles 6 33 Culturelles 6 206 52 6 278 2 Culturelles 6 206 53 Culturelles 6 206 53 Culturelles 6 206 54 Culturelles 6 206 55 Culturelles Culturelle	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
supérieur de la magistrature	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Supérieur de la magistrature	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
la magistrature Médias, livre et industries culturelles Presse et médias Livre et industries culturelles Livre et industries culturelles 4 936 22 5 007 9 culturelles Livre et industries culturelles 4 936 22 5 007 9 culturelles Livre et industries culturelles 4 936 22 5 007 9 culturelles Livre et industries culturelles Livre et Livre	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
magistrature Médias, livre et industries 6 206 52 6 278 2 culturelles 6 278 2 culturelles mágistrature Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 culturelles 6 278 2 culturelles 6 206 52 culturelles<	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 6 33 Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles Médias, livre et industries culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles 6 206 52 6 278 2 culturelles 9 270 9 culturelles 9 280 2 culturelles	2 6 278 2 33 0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
et industries culturelles 6 206 52 6 33 3	6 33 0 12703 2 02 2 5007 9 4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
culturelles 6 33 culturelles Presse et médias	6 33 0 12703 2 02 2 5007 9 4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Presse et médias	0 1 270 3 2 02 2 5 007 9 4 31 1 176 070 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
médias 2 02 médias Livre et industries 4 936 22 5 007 9 Livre et industries 4 936 2 culturelles 4 31 Livre et industries culturelles Outre-mer 779 709 Outre-mer 77 Emploi outre-mer 99 673 8 102 290 Emploi outre-mer 99 673 mer 39 916 mer 4 081 2 Dont titre 2 6 36 Dont titre 2 4 081 2 Conditions de vie outre-mer 40 793 Vie outre-mer 4 Recherche et enseignemen 297 561 322 390 enseignement 249 678	2 02 2 5 007 9 4 31 1 176 070 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Livre et industries culturelles Outre-mer Emploi outre-mer	2 5 007 9 4 31 1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
industries culturelles Outre-mer Emploi outre-mer Emploi outre-mer	4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
culturelles 4 31 culturelles Outre-mer 779 709 Outre-mer 777 Emploi outre-mer 99 673 8 102 290 Emploi outre-mer 99 673 mer 39 916 mer 33 4 081 2 4 081 2 2 Dont titre 2 6 36 Dont titre 2 Conditions de vie outre-mer 51 480 9 73 779 Vie outre-mer 51 480 51 480 51 480 40 793 Vie outre-mer 40 793 Vie outre-mer 40 793 Recherche et enseignement 297 561 322 390 enseignement 249 678	4 31 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Outre-mer Emploi outre-mer 99 673 8 102 290 Outre-mer Emploi outre-mer 99 673 mer 39 916 mer 99 673 4 081 2 2 6 36 2 0	1 176 070 9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Outre-mer Emploi outre-mer 99 673 8 102 290 Emploi outre-mer Emploi outre-mer 99 673 mer 39 916 mer 33 4 081 23 4 081 2 4 081 2 4 081 2 4 081 2 4 081 2 5 1 480 9 73 779 Conditions de vie outre-mer 5 1 480 9 73 779 Conditions de vie outre-mer 4 0 793 4 0 793 Vie outre-mer 4 0 793 4 0 793 Vie outre-mer 4 0 793 <t< td=""><td>9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36</td></t<>	9 709 8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
Emploi outremer 99 673 8 102 290 Emploi outremer 99 673 mer 39 916 mer 33 4 081 23 4 081 2 4 081 2 4 081 2 Conditions de vie outre-mer 51 480 9 73 779 Conditions de vie outre-mer 51 480 Recherche et enseignemen 40 793 vie outre-mer 4 Recherche et enseignemen 297 561 322 390 enseignement 249 673	8 102 290 9 916 3 4 081 2 6 36
mer	9 916 3 40812 6 36
Dont titre 2 Conditions de vie outre-mer Recherche et enseignemen 297 561 322 390 Dont titre 2 A 081 2	3 4 081 2 6 36
Dont titre 2 6 36 Dont titre 2 Conditions de vie outre-mer 51 480 9 73 779 Conditions de vie outre-mer 51 480 Recherche et enseignemen 40 793 vie outre-mer 4 Recherche et enseignemen 297 561 322 390 enseignemen 249 678	6 36
Conditions de vie outre-mer Secherche et enseignemen Conditions de vie outre-mer Recherche et enseignemen Conditions de vie outre-mer Conditions de vie outre-mer Recherche et enseignemen	
vie outre-mer 40 793 vie outre-mer 4 Recherche et enseignemen 297 561 322 390 enseignemen 249 678	
Recherche et enseignemen 297 561 322 390 Recherche et enseignement 249 678	
enseignemen 297 561 322 390 enseignement 249 678	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	<u>274 466</u>
t supérieur 387 323 supérieur 92	
Formations Formations	<u> </u>
supérieures et supérieures et	
recherche 55 635 3 73 259 recherche 55 635	3 73 259
universitaire 16 346 universitaire 1	
1 673 46 1 673 4	
	6 66
	<u>0</u> <u>0</u>
Vie étudiante 65 021 Recherches	
Recherches scientifiques	
scientifiques	
et technologique	
technologique s	
s pluridisciplina 90 575	8 93 522
pluridisciplin 103 575 106 522 ires 1	
aires	
	0 70
spatiale	
Recherche dans les	
dans les domaines de	
domaines de l'énergie, du	
l'énergie, du développeme	
développeme nt et de la	
nt et de la mobilité 14 110	6 16 610
mobilité 14 110 6 16 610 durables	2 612
durables 12 612	'

Dispositions en vigueur	Texte a	dopté par l'A	Assemblée ere lecture	nationale	e en	Texte ad	opté par le S	énat en pro	emière le	cture
vigucui		premie	ic icciui c							
	Recherche et					Recherche et				
	enseignement					enseignement				
	supérieur en					supérieur en				
	matière					matière				
	économique			17 093 2	18 754	économique			17 093 2	18 7:
	et industrielle			98	097	et industrielle			98	0
	Dont titre 2			376 859	376 859	Dont titre 2			376 859	3768
	Recherche					Recherche				
	duale (civile			54 991 5	54 991	duale (civile			54 991 5	54 9
	et militaire)			16	516	et militaire)			16	5
	Recherche					Recherche				
	culturelle et					culturelle et				
	culture			1 909 90	1 886 6	culture			1 909 90	1 88
	scientifique			6	05	scientifique			6	
	Enseignement					Enseignement				
	supérieur et					supérieur et				
	recherche			6 211 48	6 291 1	recherche			6 211 48	6 29
	agricoles			7	09	agricoles			7	0 2
	ug:100103			1 259 19	1 259 1	ugiicoico			1 259 19	1 25
	Dont titre 2			0	90	Dont titre 2			0	1 23
	Régimes			· ·		Régimes			v	
	sociaux et de			76 093 2	76 093	sociaux et de			76 093 2	76 0
	retraite			79	279	retraite			79	700
	Régimes			.,	,	Régimes			.,	_
	sociaux et de					sociaux et de				
	retraite des					retraite des				
	transports			76 093 2	76 093	transports			76 093 2	76 0
	terrestres			79	279	terrestres			79	700
	Relations	·		, ,		Relations			, ,	_
	avec les					avec les				
	collectivités			91 736 1	43 883	collectivités			91 736 1	43 8
	territoriales			54	827	territoriales			54	
	Concours			34	027	Concours			34	`
	spécifiques et					spécifiques et			91 736 1	43 8
	administratio			91 736 1	43 883	administration			54	456
	n			54	827	Remboursem			34	
	Remboursem			34	027	ents et				
	ents et					dégrèvement		7 743 654 8	592 000	592 (
			7.742.654.0	502.000	502 000	0	= = 42			
	dégrèvement s	7 743 654 889	7 743 654 8 89	592 000 000	592 000 000	s Rembourseme	7 743 654 889	89	000	0

7 743 654 8 89

dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)....... 7 743 654 889

Remboursem ents et

nts et
dégrèvements
d'impôts
d'État (crédits
évaluatifs)........ 7 743 654 889

7 743 654 8

Dispositions	en
vigueur	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en Texte adopté par le Sénat en première lecture première lecture Remboursem Rembourseme ents et nts et dégrèvements dégrèvements d'impôts d'impôts locaux locaux 592 000 592 000 592 000 592 000 (crédits (crédits évaluatifs)... 000 000 évaluatifs).... 000 000 74 000 0 74 000 74 000 0 74 000 Santé Santé 00 000 000 Prévention, Prévention, sécurité sécurité sanitaire et 74 000 0 74 000 sanitaire et 74 000 0 74 000 00 00 offre de soins.. 000 offre de soins... 000 1 442 23 1 442 2 1 442 23 1 442 2 Dont titre 2..... 39 Dont titre 2 39 211 445 96 93 613 0 57 126 211 445 96 93 613 0 57 126 211 445 963 211 445 963 Sécurités 62 297 Sécurités 297 154 734 02 Police 35 529 8 15 037 Police 154 734 02 35 529 8 15 037 154 734 025 87 999 154 734 025 87 999 nationale..... nationale 154 734 02 154 734 02 Dont titre 2... 154 734 025 Dont titre 2 ... 154 734 025 55 591 2 55 591 2 Gendarmerie 39 629 Gendarmerie 39 629 nationale..... 56 711 938 56 711 938 81 272 nationale 56 711 938 56 711 938 81 272 56 711 938 Dont titre 2..... 56 711 938 Dont titre 2 56 711 938 56 711 938 Sécurité et Sécurité et 1 283 44 1 250 5 éducation 1 283 44 1 250 5 éducation routières 81 routières..... 1 208 44 1 208 4 1 208 44 1 208 4 Sécurité civile. 45 Sécurité civile. 45 1 208 44 1 208 4 1 208 44 1 208 4 Dont titre 2 Dont titre 2.... 45 45 Solidarité, Solidarité, insertion et insertion et égalité des 838 630 14 5 068 64 19 857 égalité des 838 630 14 5 068 64 19 857 chances 839 634 461 2 221 chances 839 634 461 221 Inclusion Inclusion sociale et sociale et 784 149 87 784 149 87 protection des protection des personnes 785 103 349 9 738 9 738 personnes... 785 103 349 9 738 9 738 Dont titre 2..... 9 738 9 738 Dont titre 2 9 738 9 738 Handicap et Handicap et dépendance.... 54 531 112 54 480 272 dépendance.... 54 531 112 54 480 272

Dispositions en	
vigueur	

Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	16 500 000	16 500 000	5 058 90 8 16 616 2 26	19 847 483 16 258 505
			15 656 2	15 298
Sport Jeunesse et vie			26	505
associative	16 500 000	16 500 000		
Jeux				
olympiques et paralympique				
s 2024			960 000	960 000
Travail et		117 306 66	151 318	117 106
emploi		8	200	668
Accès et retour à			101 594	99 585
l'emploi			505	073
Accompagne				
ment des				
mutations économiques				
et				
développeme		117 306 66	33 408 3	
nt de l'emploi		8	99	
Amélioration				
de la qualité de l'emploi et				
des relations			8 100 29	9 402 1
du travail			3	84
Conception,				
gestion et évaluation des				
politiques de				
l'emploi et du			8 215 00	8 119 4
travail			3	11
Dont titre 2			6 404 24 6	6 404 2 46
20m mil 2	10 209 023 84	10 521 680	6 191 68	4 923 5
Total	9	435	7 999	14-587

Jeux olympiques et paralympique s 2024			960 000	960 000
Travail et emploi Accès et		117 306 66 8	151 318 200	117 106 668
retour à l'emploi Accompagne ment des mutations économiques et			101 594 505	99 585 073
développeme nt de l'emploi Amélioration de la qualité de l'emploi et		117 306 66 8	33 408 3 99	
des relations du travail Conception, gestion et			8 100 29	9 402 1 84
évaluation des			8 215 00	8 119 4
politiques de			× / (5 OO)	. x 1 1 4 4
politiques de l'emploi et du				
politiques de			3	11
politiques de l'emploi et du travail			3 6 404 24	11 6 404 2
politiques de l'emploi et du	10 209 023 84	10 521 680	3	11

Dispositions en vigueur

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

ÉTAT C (ARTICLE 6 DU PROJET DE LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

(En euros)

Mission /	Autorisations d'engagemen t supplémentai	Crédits de paiement supplément aires	Autorisa tions d'engag ement	Crédits de paieme nt annulé
Programme	res ouvertes	ouverts	annulées	s
Contrôle et		00.000		~
exploitation			3 779 09	3 779 0
aériens			1	91
Soutien aux				
prestations				
de l'aviation			3 779 09	3 779 0
civile			1	91
Dont				
charges de			3 779 09	3 779 0
personnel			1	91
Publications				
officielles et				
information				
administrati			23 834 3	13 729
ve			71	371
Édition et			20 240 0	10 135
diffusion			00	000
Pilotage et				
ressources			3 594 37	3 594 3
humaines			1	71
Dont				
charges de				472 34
personnel			472 342	2
			27 613 4	17 508
Total			62	462

Texte adopté par le Sénat en première lecture

Amdts no 4, no 10

ÉTAT C (ARTICLE 6 DU PROJET DE LOI)

(Conforme)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES

Dispositions en vigueur

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

ÉTAT D (ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

I. – COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE

(En euros)

		I		En euros)
	Autorisation			Crédits
	s	Crédits de	Autorisa	de
	d'engagemen	paiement	tions	paieme
3.51	t	supplément	d'engag	nt
Mission /	supplémenta	aires	ement	annulé
Programme	ires ouvertes	ouverts	annulées	S
Aides à				
l'acquisition				4.005.4
de véhicules				4 925 4
propres	24 149 184	22 074 592		08
Contribution				
au				
financement				
de				
l'attribution				
d'aides à				
l'acquisition				
de véhicules				
propres au bénéfice des				4.025.4
	2 074 592			4 925 4
particuliers Contribution	2 0 / 4 3 9 2			08
au financement				
de				
l'attribution				
d'aides à				
l'acquisition				
de véhicules				
propres au				
bénéfice des				
personnes				
morales	22 074 592	22 074 592		
	22 017 372	22 017 372	1	I .

Texte adopté par le Sénat en première lecture

ÉTAT D (ARTICLE 7 DU PROJET DE LOI)

(Conforme)

RÉPARTITION DES CRÉDITS POUR 2019 OUVERTS ET ANNULÉS, PAR MISSION ET PROGRAMME, AU TITRE DES COMPTES SPÉCIAUX

Dispositions	en
vigueur	

première lecture					
Contrôle de la circulation et du stationneme			13 000 0	57 082	
nt routiers	132 098 533	132 098 533	00	595	
Structures et					
dispositifs de					
sécurité			13 000 0	57 082	
routière			00	595	
Contribution à					
l'équipement					
des					
collectivités					
territoriales					
pour					
l'amélioratio					
n des					
transports en					
commun, de la sécurité et					
de la					
circulation					
routières	89 194 222	89 194 222			
Désendettem		** ** * * * * * * * * * * * * * * * * *			
ent de l'État	42 904 311	42 904 311			
Gestion du					
patrimoine					
immobilier				93 000	
de l'État				000	
Opérations immobilières					
et entretien					
des bâtiments				93 000	
de l'État				000	
Participatio					
n de la					
France au					
désendettem					
ent de la			306 490	300 79	
Grèce			000	0 000	

Dispositions	er
vigueur	

Versement de				
la France à la				
Grèce au titre				
de la				
restitution à				
cet État des				
revenus				
perçus sur les			306 490	300 79
titres grecs			000	0 000
Services				
nationaux de				
transport				
conventionn				
és de			24 691 0	47 723
voyageurs			00	186
Exploitation				
des services				
nationaux de				
transport				
conventionné			24 691 0	47 723
S			00	186
Transition			575 837	576 85
énergétique			921	2 971
Soutien à la				
transition			575 837	576 85
énergétique			921	2 971
m	4-4-4-	4-44-242-	920 018	1 080 3
Total	156 247 717	154 173 125	921	74 160

II. – COMPTES DE CONCOURS FINANCIERS

(En euros)

Mission / Programme	Autorisation s d'engagemen t supplémentai res ouvertes	Crédits de paiement supplément aires ouverts	Autorisa tions d'engag ement annulées	Crédits de paieme nt annulé s
Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services			468 728	468 72
publics			897	8 897

Dispositions 6	en
vigueur	

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancem ent des aides communauta ires de la politique 468 728 468 72 agricole 897 8 897 commune..... Prêts à des 245 350 455 01 États 000 0 000 étrangers Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant développeme nt du commerce 209 66 extérieur de la France..... 0 000 Prêts à des États étrangers pour consolidatio n de dettes 245 350 245 35 envers la 000 0 000 France..... Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes 100 000 000 privés

Dispositions en vigueur

Texte adopté par l'Assemblée nationale en première lecture

		•		
Prêts à la				
société				
concessionna				
ire de la				
liaison				
express entre				
Paris et				
l'aéroport				
Paris-				
Charles de				
Gaulle	100 000 000			
			714 078	923 73
Total	100 000 000		897	8 897